

PROGRAMME DE FORMATION

THEMATIQUE : Formation Initiale SSCT des Membres du Comité Social et Economique (CSE)

Cette formation sera adaptée en fonction de la taille de l'entreprise, des caractéristiques de la branche Professionnelle et des accords d'entreprise

NIVEAU : Initial

TYPE D'ACTION : Action de formation

TARIFS : Voir le devis ci-joint ou la grille tarifaire (site internet, affiché dans nos locaux).

DELAI D'ACCEPTATION : Mise en place de votre formation, dès retour du devis signé et accord du financement.

DUREE : Cinq journées, soit 35 heures.

LIEU : Sur site ou Dans nos locaux

PUBLIC : Les membres élus du comité social et économique lors de leur premier mandat.

ACCESSIBILITE HANDICAPE : Immeuble accessible aux personnes à mobilité réduite. Pour tout autre handicap nous consulter.

EFFECTIF : de 3 à 10 personnes.

PRE-REQUIS : Aucun prérequis n'est nécessaire pour suivre cette formation. Cependant, nous vous demandons de bien vouloir nous transmettre le recueil d'information complété avec les éléments nécessaires concernant la société, les documents comme le protocole pré-électoral, le n° de votre convention collective, le règlement intérieur du CSE (s'il existe), les accords de branche concernant la santé, la sécurité au travail, le DUEVRP ou tout document spécifique à votre organisation.

INTERVENANTS : Formateurs en législation sociale et prévention-santé-sécurité au travail.

OBJECTIF GENERAL DE LA FORMATION :

L'objectif général de cette formation est de transmettre les éléments nécessaires aux membres élus pour développer leur aptitude à déceler et à mesurer les risques professionnels. Leur apporter les méthodes et procédés à mettre en œuvre pour prévenir les risques professionnels et améliorer les conditions de travail.

CONTENU DE LA FORMATION :

1^{ère} JOURNEE :

Objectif : Connaître les rôles, missions, fonctionnement et moyens et les attributions du CSE

PARTIE I

Matin :

- **Accueil des stagiaires, présentation du programme de stage**
Tour de table, présentation du formateur et des stagiaires, fonctions des stagiaires au sein du CSE et de l'entreprise
- **Le contexte du CSE :**
 - Le contexte réglementaire
 - CSE et seuils d'effectif.

PARTIE II

- **Fonctionnement :**
 - PAP (Protocole d'Accord Préélectoral), négociation collective et RI (Règlement Intérieur)
 - Composition du CSE
 - Organisation interne du CSE
 - Statut des membres
- **Attributions du CSE :**
 - Pour les organisations de 11 à 49 salariés
 - Pour les organisations de 50 salariés et plus
 - Pour les organisations de 300 salariés et plus : les commissions
 - Spécificités concernant les organisations SEVESO ET ATEX (obligation CSSCT)
- **Vie du CSE**
 - Réunions : ordinaires, extraordinaires, préparatoires
 - ODJ
 - Convocation
 - PV / Compte rendu
 - Lieu des réunions : En Visio ou pas
 - Titulaires et suppléants
 - Obligation de discrétion
 - Les différentes formes d'organisation du travail
 - Les pouvoirs de l'inspecteur du travail

PARTIE III

Après-midi :

- **Les Moyens :**
 - Crédit d'heures : les heures de délégation
 - Circuler / se déplacer dans l'entreprise
 - Formation SSCT (Santé Sécurité Conditions de Travail)
 - Protection des membres
 - Local et affichage
 - Expertises et le délit d'entrave
 - Droit d'alerte / Droit de retrait
 - Communiquer avec les salariés
 - Les registres et documents en prévention

Conclusion de la première journée : Débriefing, restitution – Synthèse des tâches à réaliser.

2^{ème} JOURNÉE :

Objectif : Connaître les enjeux de la prévention et l'évaluation des risques

PARTIE IV

Matin :

- **Les enjeux de la prévention**
 - La personnalité juridique du CSE
 - La responsabilité civile et pénale
 - La présomption d'imputabilité
- **La sinistralité**
 - AT (arrêts de travail) / MP (Maladies professionnelles)
- **Accident du travail : le coût pour l'entreprise**
- **Les statistiques sinistralité**
- **Les enjeux d'une prévention en entreprise**
- **Les acteurs en prévention**

PARTIE V

Après-midi :

L'évaluation des risques :

- Différence entre un Danger et un Risque
- Les différents risques (INRS)
- DUERP (Document unique) – réglementation
- Méthode
- Etude sur une situation réelle de travail : Situation de travail dangereuse

- Le programme annuel de prévention des risques : le PAPRI Pact
 - La conduite de projet en santé/sécurité
 - Le référent santé et sécurité
 - **Proposer des actions de prévention**
- Conclusion de la deuxième journée : Débriefing, Synthèse des connaissances acquises.**

3^{ème} JOURNÉE :

Objectif : Etude des risques spécifiques liés à l'activité, étude de cas

PARTIES VI

Matin :

Etude des risques spécifiques liés à l'activité

Partie théorique :

- Le risque électrique
- Le bruit
- Les ambiances thermiques
- Nanomatériaux et nanoparticules
- L'éclairage des lieux de travail
- Le travail de bureau
- La manutention manuelle des charges
- Les produits dangereux
- Intégrer la santé environnementale à sa culture d'entreprise
- La sédentarité
- Les TMS (Troubles Musculosquelettiques) – Les lombalgies
- Robots et exosquelettes

PARTIES VII

Partie spécifique :

- Les RPS – QUIZZ
- Le harcèlement sexuel et moral

Après-midi :

Partie pratique :

- Etudes de cas d'un ou plusieurs risques en fonction des risques présents dans les établissements d'où sont issus les apprenants
- Grilles d'analyse, outil I.Ta.Ma.Mi (arbre des causes)
- Etudes de cas des documents types de l'entreprise (si possible)

Conclusion de la troisième journée, synthèse.

4^{ème} JOURNÉE :

Objectif : Comprendre les méthodes afin d'organiser les visites, améliorer les postes de travail et appréhender l'environnement professionnel

Matin :

- Visite pédagogique de service (si formation en entreprise)
- Identification et sélection des risques
- Utilisation des documents SSCT (Santé Sécurité Conditions de Travail)
- Proposition d'amélioration du poste de travail

Après-midi :

- Etude d'évaluation des risques en fonction du secteur d'activité

Synthèse de la journée – Questions réponses

5^{ème} JOURNÉE :

Objectif : Connaître les enjeux de l'enquête accident et redéfinir des axes d'amélioration

PARTIES VIII

Inspection et Enquête en matière de SSCT

Matin :

- **Enquête AT (Accident du travail) :**
 - Etude AT entreprise
 - Méthode enquête AT

- Proposition d'actions d'amélioration
 - Argumenter les propositions
 - **S'organiser au sein du CSE pour l'enquête**
- Après-midi :**
- **Cas pratique / jeux de rôle**

Conclusion de la cinquième journée, synthèse – Bilan – QCM

LES METHODES PEDAGOGIQUES :

Valoriser les connaissances existantes de chaque participant. Construire sur la dynamique créée par le groupe. En développant le lien social avec des exercices interactifs et des débriefings, les participants optimisent les temps d'échanges et de partages d'expériences. Il est donc important de privilégier l'interactivité et les échanges. Les ateliers en sous-groupe, les débats qui sont organisés sur un thème du programme illustrent l'impact de ce choix pédagogique. L'aller-retour « théorie et pratique » est la modalité choisie.

Créer les bons outils pour chaque participant, avec des plans d'actions, des grilles d'analyse, des documentations spécifiques à leur activité, qui permettent d'individualiser la formation et préparer le retour en entreprise.

Accompagner l'apprenant après sa formation par mail ou par téléphone. Tous nos stagiaires sont invités à prendre contact avec nous si besoin. (Questions diverses, cas concrets, textes juridiques...). Une synthèse est effectuée à chaque fin de journée et une synthèse générale est effectuée en fin de formation, à l'aide d'un QCM.

LES MODALITES D'EVALUATION ET DE SUIVI :

Évaluation pédagogique : au cours de la formation, des évaluations formatives au travers de questionnaires et de mises en pratique sont réalisées.

Évaluation pédagogique finale : à l'issue de la formation, chaque stagiaire est soumis à un test final permettant de vérifier les compétences, connaissances et savoir-faire acquis durant le stage.

Évaluation de satisfaction « à chaud » : elle permet à chaque stagiaire d'exprimer son opinion sur le déroulement du stage au travers de divers indicateurs de qualité.

Évaluation de satisfaction « à froid » : un mois après la formation, le stagiaire a la possibilité de formuler son ressenti sur la formation, son efficacité, son bien-fondé avec un regard plus objectif, riche d'un mois d'expérience nouvelle. L'analyse de ces retours nous permet d'améliorer sans cesse nos formations et de les adapter au plus proche du besoin de nos clients.

LA SANCTION DU STAGE :

Délivrance d'une attestation de fin de stage et d'un certificat de réalisation.

Un livret édition mémo-forma est remis à chaque apprenant, en fin de stage ainsi que le support du formateur et documents annexes, envoyés par email.

LES MOYENS ET MATERIELS PEDAGOGIQUES :

Tous nos intervenants ont leur matériel pédagogique (ordinateur, vidéo projecteur) lorsqu'ils se déplacent.

Sur site :

- ✓ Une salle de réunion adaptée à la réalisation D'études de cas.
- ✓ Un écran (pour visionner un diaporama)
- ✓ Un paper-board

Dans nos locaux :

- ✓ Nos locaux sont équipés de manière à assurer le bon déroulement de toute formation.
- ✓ Une machine à café ainsi que du thé sont gracieusement mis à la disposition de nos stagiaires.

